

→ Déchets acceptés à la déchèterie

(Gratuitement pour les particuliers) (Tél. 02 31 67 26 43)

Cf. Article 3 du règlement intérieur

Jours et horaires d'ouverture (fermée les jours fériés) :

- Les lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
- Les mardi et jeudi, de 13 h à 18 h
(entrée du dernier véhicule 10 minutes avant la fermeture)

- Papiers / Journaux
- Emballages (cartons, plastiques)
- Déblais d'origine domestique
- Déchets verts
- Mobiliers
- Textiles
- Verres
- Métaux ferreux et non ferreux
- Déchets toxiques
- Bois
- Pneus
- Huiles de friture, huiles de vidange
- D.E.E.E. (Déchets d'équipement électrique et électronique)
- Film plastique



→ Déchets interdits à la déchèterie

Cf. Article 4 du règlement intérieur

- Les ordures ménagères
- Les déchets putrescibles (sauf déchets verts)
- Les éléments entiers de carrosserie de voiture ou de camion
- Les déchets organiques putrides, les cadavres d'animaux
- Les déchets industriels
- Les médicaments (adressez-vous à votre pharmacien)
- Les produits explosifs, inflammables ou radioactifs
- Plaques fibro (amiante)
- Les déchets hospitaliers ou biomédicaux
- Tout déchet appartenant à la catégorie "accepté", dès lors que les quantités en jeu deviennent incompatibles

★ EURO RSCG CAO/Eco-Emballages - 2005 - Crédits photo: Bernard Martinez, Bertrand Huet - www.Schuller-Graphic.com - 02 31 66 29 29

Simplifiez-vous le tri

Guide de tri des déchets ménagers et assimilés



Vos équipements



Bouteilles et flacons en plastique



Boîtes métalliques, briques, cartons



Journaux, magazines



Bouteilles, bocaux, pots en verre



Communauté de communes de **Vire**

Petits gestes, grands effets

Vos équipements

À chaque couleur ses emballages

Emballages en plastique, en métal ou en carton. Journaux et magazines

- Les bacs (à usage de l'habitat collectif) et sacs jaunes sont destinés à recueillir les emballages en plastique, métal ou carton ainsi que les journaux et magazines.
- ▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition (conteneurs avec signalétique jaune "éco-point")



Verre

- ▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition (conteneur avec signalétique verte "éco-point")



- Les ordures ménagères ne seront pas collectées quand elles seront présentées dans les sacs jaunes destinés à la collecte sélective.
- Les ordures ménagères seront refusées à la collecte si elles contiennent des déchets végétaux, du verre, des seringues (déchets infectieux), des déchets d'abattoir et tout autre déchet dès lors que les quantités ou leur nature ne seront pas compatibles avec le ramassage ou le traitement.

Ordures ménagères

- Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle habituelle.
- ▲ Un doute ? Jeter l'emballage avec les ordures ménagères.



Plastique:

seuls les bouteilles et les flacons se recyclent

Flacons de produits alimentaires, bouteilles d'huile



Flacons de produits ménagers



Bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, de soupe



Cubainers



Flacons de produits d'hygiène



Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle



Sacs en plastique



Suremballages, sacs et films en plastique



Pots de produits laitiers



Bouteille diluant



Barquettes en polystyrène



Un doute? Jetez avec les ordures ménagères

Bouteilles et flacons en plastique

Le saviez-vous? 26 000 bouteilles en plastique triées = 1 950 pulls en fourrure polaire en recyclé = 8 m³ d'eau économisés - Le saviez-vous? 26 000 bouteilles en plastique triées = 1 950 pulls en t

Les boîtes métalliques, les briques alimentaires et les cartons, bien vidés de leur contenu, se recyclent



Boîtes et suremballages en carton



Briques alimentaires



Bidons de sirop, aérosols, boîtes de boisson et de conserve, barquettes en aluminium



Non recyclé > A jeter dans votre poubelle habituelle



Emballages sales non vidés



Couches



Tube de dentifrice



Un doute? Jetez avec les ordures ménagères



Boîtes métalliques, briques, cartons

Les journaux, magazines se recyclent



Annuaire



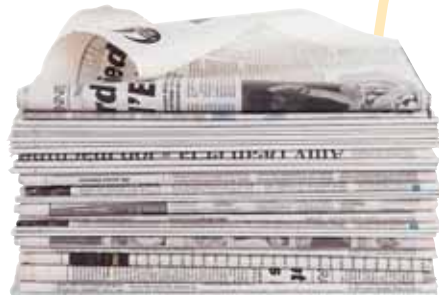
Magazines et catalogues



Enveloppes



Prospectus



Journaux

 **Non recyclé** > A jeter dans votre poubelle habituelle

| | |
|---|---|
|  |  |
| Film en plastique de suremballage de journal | Enveloppe Kraft |



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Les emballages en verre, bien vidés, se recyclent



Bouteilles



Pots et bocaux



Non recyclé > A jeter dans votre poubelle habituelle



Ampoules électriques et à halogène



Vaisselle, faïence, porcelaine



Casseroles vitroceram



Pots de fleurs

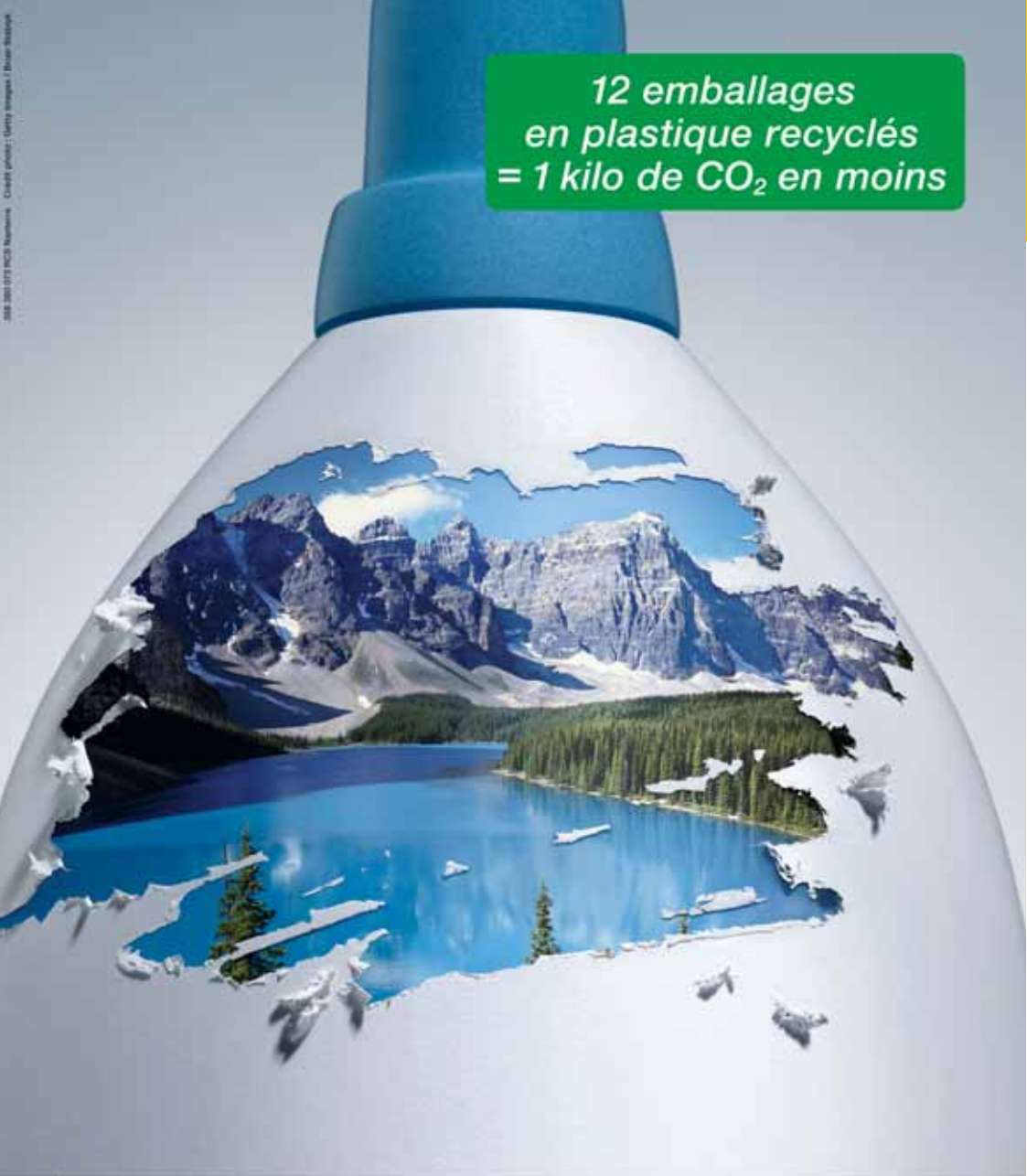


Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères



Bouteilles, bocaux, pots en verre

Le saviez-vous ? 3000 bouteilles en verre triées = 3000 nouvelles bouteilles en verre = 0,5 m³ d'eau économisé – *Le saviez-vous ?* 3000 bouteilles en verre triées = 3000 nouvelles bouteilles



12 emballages
en plastique recyclés
= 1 kilo de CO₂ en moins

l'impact environnemental de la collecte sélective



1 tonne
de **plastique**
triée et recyclée



800 kilos
de pétrole brut
économisés



1 tonne
de **papier-carton**
triée et recyclée



2,6 tonnes
de bois
épargnées



1 tonne
d'**aluminium**
triée et recyclée



1 année
de consommation
d'électricité
d'environ
3 personnes
économisée



1 tonne
de **verre**
triée et recyclée



660 kilos
de sable
épargnés



1 tonne
d'**acier**
triée et recyclée



1,5 tonne
de minerai
de fer
épargnée



Trier, c'est préserver



2008-2009 0703 NCS - Neuchâtel - Crédits photos : Getty Images / Bruce Blaine

Le saviez-vous ?



■ Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

Les sacs et les suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins, qu'il vaut mieux incinérer pour en récupérer l'énergie.

■ Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.



■ Que signifie le point vert Eco-Emballages ?

Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.

■ Que se passe-t-il si je me trompe de bac ?

C'est tout le contenu du bac qui est pollué par les déchets non recyclables. Le collecteur est alors autorisé à refuser le contenu du bac.



■ Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?

Oui : vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte et leur recyclage. Mais, attention : écrasez-les à plat (sur une table, par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas.



Écrasez votre bouteille (débouchée) à plat.



Rebouchez-la. Vous pouvez la déposer dans un bac jaune.

Un doute ? Une question ?

Pour répondre à toutes vos questions, nous avons mis à votre disposition ce numéro de téléphone spécial :

Communauté de Communes de Vire

02 31 69 69 47